

Comité Etablissement Industriel 25 FEVRIER 2015

Déclarations des élus Sud Aérien :

★ L'annonce des **départs PDV ciblant Orly**, liée à l'accroissement considérable de la sous-traitance des chantiers BEST (in situ et externe) inquiète grandement les personnels effectuant l'entretien avion ainsi que les secteurs qui y sont liés (magasins...). De plus la découverte **d'un projet de « restructuration » ciblant les « autres unités très décalés par rapport au marché » nous fait craindre le pire pour Orly, Toulouse et CDG**. Sud Aérien pense qu'il y a un avenir à l'entretien Avion Air France à condition d'en avoir la volonté. Cela passe par des embauches et des chantiers. Et permettra à l'avenir de ne pas trop mentir à la télévision aux passagers. **La direction refuse d'y répondre**

★ « Sud Aérien découvre dans un document Air France publié sur le site internet Air France Finances que **les accords d'entreprise vont être remis en cause après les élections du personnel**. Et que des restructurations, optimisation surfaces hangars... vont être entreprises. Pourquoi attendre les élections ? Chez KLM, les discussions ont démarré en décembre 2014. Sud Aérien dénonce l'hypocrisie de la Direction Air France qui laisse les élections se tenir sans en donner les véritables enjeux. Sud Aérien demande à la direction Air France de donner la teneur de ces plans et appelle le personnel et les autres syndicats à la mobilisation. » **La direction refuse d'y répondre**

★ Lors de la présentation de l'agrément donné à la médecine du travail Air France, vous n'avez rien dit sur la situation anormale régnant à Toulouse. **Le médecin, dont l'inspection du travail a refusé le licenciement, est à mi-temps et ne remplit pas les conditions posées dans votre agrément**. Le quota de 2200 salariés est à suivre par un médecin à plein temps. Les 1700 salariés de Toulouse sont donc mal suivis. En particulier les salariés de la DGI, qui connaissent un retard important pour les visites. Sud Aérien demande qu'Air France mette les moyens pour respecter l'agrément." **Mme Guidez médecin du travail présente dans la salle ne prend pas la parole pour répondre à cette déclaration. Réponse Direction : En ce qui concerne le bassin Toulousain, le Dr Rabbit est affecté à la DGI depuis le 1er Janvier donc tout devrait rentrer dans l'ordre.**

★ **Les salariés de la DGI ont découvert cette année lors des Evaluations Annuelle de Performance que le support et les critères d'évaluation avaient changé.**

Cependant aucune information ou consultation des instances représentatives n'a été effectuée au préalable par la direction de la DGI comme le demande les articles :

-L2323-32 ***Le comité d'entreprise est informé et consulté, préalablement à la décision de mise en oeuvre dans l'entreprise, sur les moyens ou les techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés.***

-L4612-8 ***Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail.***

De plus le salarié doit être expressément informé préalablement à la mise en oeuvre, des méthodes et techniques d'évaluation professionnelles mises en oeuvre à son égard.(L1222-3)

Les élus Sud Aérien demandent à la direction qu'elle se mette en conformité avec ces articles du Code du Travail. Et qu'elle consulte valablement les instances CE et CHSCT. »

La direction refuse d'y répondre

PROJET PDV A LA DGI

DGI	N1 à N5,CTE	AMDE	Cadres N1 à N2
Entretien en ligne	12	4	
Cadres Opérationnels			4
Entretien Aéronautique	31	1	
Logistique Industrielle	16	1	
Moyens Industriels	3		
QSE DD	1		5

2 phases de recueil de volontariat:

Du 1 juin au 8 Juillet 2015 et du 15 Juillet au 25 Septembre 2015

Ces postes ont été identifiés à Orly (62) et dans les escales (16) de Toulouse, Marseille et Nice. **Roissy, le Bourget, TLS industriel, Moteurs et Eole sont exclus du PDV.** Au total, 78 départs PDV prévus à la DGI répartis selon le tableau ci-contre dans les services MT.YC, MT.YH,MT.PZ,MRS.KI, NCE.KI, TLS.KI, Magasins, QSE, Aérostructures

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Départ Retraite PDV :

- Indemnité départ en retraite + majoration de 3 mois si départ le 1er mois possible de l'obtention du taux plein ou majoration de 2 mois si départ postérieur. Jusque décembre 2015 .
- Rachat de trimestre possible : maximum 12 trimestres (forfait mensuel 2100€)
- Droits aux GP retraités

Projet PDV Professionnel / Personnel:

- Indemnité de licenciement AT ou CCNTA + majoration de 6mois (plafonné à 24mois au total).
- Indemnité départ rapide :
 - +3 mois pour un départ au 30 Septembre 2015
 - +2 mois pour un départ au 31 Octobre
 - +1 mois pour un départ au 30 novembre
- Congé reclassement de 6 à 15 mois avec allocation 70% du salaire mensuel brut de référence
- Aide au reclassement immédiat (+6 mois), indemnité de reclassement rapide (+3 mois maxi)
- Aide à la reconversion professionnelle de 18 000€ maxi pour compenser un différentiel de salaire
- Aide création d'entreprise: 15 000€ + 9 000€ après 1 an
- Aide forfaitaire mobilité géographique: 3000€
- Aide au financement de formation
- GP: Quotas limités entre 10-30 ans d'ancienneté. Droit retraités pour ancienneté supérieure à 30 ans.

Mesures complémentaires sur accord hiérarchique et selon nécessités de service : congé spécial sans solde, passage à temps partiel aidé, disponibilité sans solde, transformation PFA en congé. Jusque juin 2016.

Sud Aérien s'inquiète encore de cette chute d'effectifs PDV qui n'est pas compatible avec un développement pérenne de nos activités de maintenance. La direction ne fait que dépiapter les sites d'Orly et les escales de MRS, TLS et NCE sans présenter de plan d'avenir. De plus les départs à la retraite non remplacés ne font qu'accroître l'inquiétude des salariés. La direction répond qu'elle en parlera en avril. (après les élections....) . Sud Aérien va proposer une intersyndicale sur les emplois.

Marché Support Equipement 787

La gestion du 787 est partagée entre AF et KLM E&M..qui détiennent 14% des parts de marché. Mais le développement de "licences constructeurs" par les équipementiers freinent grandement l'accès au marché. (licence réparation, info. Technique incomplète, contrôle des bancs d'essais,...). Les contrats se négocient bien avant l'entrée en service de l'avion dans la flotte et le Groupe est parvenu à un accord commercial avec l'équipementier UTAS (Hamilton Sundstrand & Goodrich Aerostructures) qui a la responsabilité de plus de 40% des systèmes de l'avion. Pour BL.MSL, la charge associée au B787 est d'environ 80 000h. Le travail sera réalisé dans nos murs dans un premier temps.

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien